



Lettre d'information municipale

N°87

Novembre 2021

S	• Mot du Maire	page 2
O	• CCAS Le colis de Noël	page 3
M	• Invitation vœux du maire	page 3
M	• Recensement	page 4
A	• Inscription listes électorales	page 5
I	• Spectacle de Noël	page 5
R	• Marché de Noël	page 6
E	• Manifestations APE	pages 6 à 7
	• Petit retour sur le repas des Aînés.	pages 8 à 9
	• Nettoyons la nature	page 10
	• Horaires SIAVED	page 11
	• Vous avez la parole.	page 12



En ces temps de crise sanitaire, où l'épidémie reprend de plus belle, il est important de respecter les gestes barrières et de se protéger avec le masque quand cela est nécessaire.

Même si les manifestations reprennent à pas menus, il est plaisant de retrouver des moments de convivialité. Le Pass Sanitaire, demandé à chaque occasion, souligne notre volonté d'aller de l'avant tout en prenant nos précautions.

Le Mot du Maire

N'hésitez pas à vous faire vacciner.

Cette année 2021, qui touche bientôt à sa fin, a finalisé certains projets et en a entamé des nouveaux. Lors de la cérémonie des vœux, vous pourrez vous les remémorer.

Enfin, à travers cette lettre d'information, mon équipe et moi-même vous transmettons nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Continuez à prendre soin de vous !

Novembre

2021

Jean-François Daly



Dans un souci de protection de l'environnement, les bulletins et lettres d'information seront dorénavant au format A5.

☞ CCAS - Les colis de Noël

Pour les Aînés, la distribution, organisée par le CCAS et la Municipalité, aura lieu **le samedi 18 décembre au matin.**

Les bénéficiaires du RSA Socle, les personnes en fin de droit ASSEDIC ou les personnes sans-emploi non indemnisées (selon la composition de la famille), peuvent également bénéficier du colis de Noël.

Toutefois, vous devez au préalable vous inscrire en Mairie et présenter un justificatif de votre situation ainsi que l'avis d'imposition 2020 **avant le 27 novembre dernier délai.**

Après examen de votre demande, le colis vous sera remis en mairie le vendredi 17 décembre de 14 h à 16 h. Aucun colis ne sera remis après cette date.

☞ Vœux du maire

La municipalité a le plaisir de vous convier à la cérémonie des Vœux pour l'année 2022

Le vendredi 14 janvier à 18h30.

Celle-ci se déroulera à la salle des fêtes. Après la présentation des différentes actions menées au sein de notre commune et les projets divers et variés, la municipalité aura le plaisir de partager un moment de convivialité.

En attendant, toute l'équipe de la municipalité vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et continuez à prendre soin de vous.



↳ Recensement.

Tout jeune dès 16 ans a l'**obligation** de se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté.

Liste des documents à fournir :

- la pièce d'identité du jeune à recenser,
- le livret de famille des parents,
- un justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, avis d'imposition etc....)

Se présenter en Mairie où une attestation de recensement vous sera délivrée. Cette attestation est à conserver précieusement.

Elle vous sera utile pour passer les examens soumis au contrôle de légalité (baccalauréat, permis de conduire, concours etc....)

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

↳ Inscription sur listes électorales.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous vivez en France, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste électorale d'une mairie. Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez demander à être inscrit soit sur une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.

Pour être électeur : Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

Comment s'inscrire ? En ligne ou sur place, en mairie.

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif de domicile (sauf facture de portable)
- Justificatif d'identité
- Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (seulement en mairie)

↳ Spectacle de Noël

La municipalité reçoit les écoliers de ERRE pour le spectacle de Noël.

Jeudi 16 décembre matin à la salle des fêtes

A l'issue de ce spectacle, Monsieur Le Maire et les Conseillers Municipaux remettront aux enfants leur cadeau de fin d'année.

Seuls les enfants scolarisés dans la commune assisteront au spectacle.

↳ Marché de Noël

Un marché de Noël sera organisé le :

mercredi 8 décembre de 16h à 21h à la salle des fêtes de Erre.

Petite restauration sur place et animations.

Artisans, commerçants, associations, n'hésitez pas à réserver votre emplacement au plus vite.



Renseignements et contacts au 06.30.40.61.59 ou au 06.73.64.39.86

Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux afin de partager un avant-goût de magie de Noël en cette fin d'année.

Les membres de l'association Chat'Vadrouille à Erre.

↳ Manifestations APE

Comme chaque année, l'Association des Parents d'Elèves de votre village vous propose une vente de jacinthes prêtes à offrir !

Le prix d'une jacinthe est de 3 euros. Pour 2 jacinthes, 5 euros (couleurs selon arrivage, emballages aléatoires).

N'hésitez pas, les bénéfices de cette vente permettront de financer des sorties, des achats de matériel pour l'école...

Les commandes sont à remettre avec le règlement (en espèces ou par chèque à l'ordre de l'APE de l'école d'Erre), chez Mme BOONE, 402 rue Emile Zola à Erre, **avant le vendredi 10 décembre.**



Ne nous ratez pas ! Les jacinthes pourront être récupérées :

- lors du marché de Noël de l'école le vendredi 17 décembre à partir de 16h30
- ou lors d'une permanence à la petite salle de la mairie le samedi 18 décembre de 9h à 12h.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'A.P.E au 07/87/02/74/40

Merci pour les enfants. Cordialement.

L'A.P.E.

✂-----

Bon de commande – Jacinthes - Noël

Nom : Prénom :

Souhaite commander jacinthe(s) au prix de 3 euros l'unité : soit euros
.... lot(s) de 2 jacinthes au prix de 5 euros le lot : soit..... euros

Pour un total de euros

MERCREDI 1er DECEMBRE
de 14h à 19h



BOURSE AUX JOUETS et **A LA PUÉRICULTURE**

Jouets, vêtements enfants et puériculture

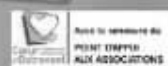
Pass sanitaire exigé pour exposants et visiteurs

Salle des fêtes ERRE

ORGANISÉ PAR L'APE
DE L'ECOLE D'ERRE

Inscriptions au 06 77 42 72 36

5€ la table de 2 mètres



↳ Repas des Aînés.



Le 17 octobre 2021
Ce fut un dimanche enjoué.



Cette journée marque les retrouvailles de plusieurs générations. 69 convives ont partagé un moment fort agréable autour d'une table.



Nos doyens : Henri Vilette et Marie-Thérèse Geiregat ont été mis à l'honneur. Ils se sont vus offrir un présent.

Nos convives étaient endiablés sur la piste de danse et ont participé activement aux différentes animations proposées.



Enfin, la municipalité a remercié le dynamisme de nos Errois et Erroises. Nos adjoints et conseillers municipaux ont eu plaisir d'offrir une rose à l'ensemble des femmes.



↳ Nettoyons la nature



C'est autour de la thématique « Village-propre » que l'association Gestion Nouvelle a organisé une action citoyenne sur notre commune. Subventionnée grâce à notre Conseiller Départemental Frédéric Delannoy, l'association a pu équiper les participants : pinces, sacs poubelle, gants, chasubles, ...

Par équipe et par secteur les participants ont déambulé sur les routes de ERRE pour ramasser les déchets.

Essentiellement des masques, des mégots et des canettes ont été ramassés.

L'association Gestion Nouvelle tient à remercier les volontaires, de tous âges, qui ont agi concrètement en faveur de l'environnement. Elle renouvellera cette action citoyenne en faveur de notre village l'année prochaine et espère accueillir plus de participants.

Ensemble, un petit geste peut devenir grand !

↪ Les déchèteries passent à l'heure d'hiver.



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU SIAVED DÈS LE 2 NOVEMBRE 2021

A compter du mardi 2 novembre 2021,
les déchèteries du SIAVED passent
aux horaires d'hiver.



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au samedi :

de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

Dimanche

de 9h00 à 12h00

Clory : Mardi, jeudi et samedi

de 13h30 à 17h00

Dimanche

de 9h00 à 12h00

FERMETURE HEBDOMADAIRE

FERMÉ

LUNDI	Denain - Rieulay - Walincourt Selvigny
MARDI	Erre - Le Cateau - Mortagne du Nord- Saint Aubert
MERCREDI	Caudry - Neuville sur Escaut - Hérin- Pecquencourt
JEUDI	Aniche - St Amand les Eaux - Beauvois en Cis - Douchy les Mines

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés.

RECOMMANDATION

Avant de vous déplacer en déchèterie, vérifiez les horaires d'ouverture
et les déchets acceptés en consultant le site Internet du SIAVED www.siaved.fr

www.siaved.fr

N° Vert 0 800 775 537

